



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

AURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
AURG
21 rue Lesdiguières - 38000 GRENOBLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

AURG

21 rue Lesdiguières 38000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association AURG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AURG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative



résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 7 juin 2024
KPMG SA

Jean-Marc Baumann

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	942 725	938 144	4 581	22 466
Immobilisations corporelles	922 825	812 816	110 010	40 683
Immobilisations financières	29 098		29 098	33 598
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 894 648	1 750 960	143 689	96 747
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 294 563		1 294 563	673 134
Autres	46 262		46 262	8 375
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 599 691		1 599 691	2 261 127
Caisse	173		173	71
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 940 690		2 940 690	2 942 706
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	91 484		91 484	65 430
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	91 484		91 484	65 430
TOTAL GENERAL	4 926 822	1 750 960	3 175 862	3 104 883

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	13 211	13 211
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	7 656	206 098
Report à nouveau	1 651 803	1 445 705
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 672 670	1 665 014
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 672 670	1 665 014
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	463 372	437 754
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	285 785	228 924
Autres	749 816	759 691
TOTAL DETTES	1 035 601	988 615
Produits constatés d'avance	4 219	13 500
TOTAL GENERAL	3 175 862	3 104 883

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 039 820

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	48 381	4 500
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 352 549	3 852 286
Cotisations	1 224 912	1 216 304
Autres produits	20 948	209 623
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 646 791	5 282 713
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	933 268	883 691
Impôts, taxes et versements assimilés	314 336	278 882
Rémunérations du personnel	2 929 060	2 605 404
Charges sociales	1 411 387	1 271 892
Dotations aux amortissements	60 927	37 503
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	12 756	4 595
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 661 735	5 081 967
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 943	200 746
PRODUITS FINANCIERS	22 599	5 352
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	7 656	206 098

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AGENCE URBANISME REGION GRENOBLOISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 175 862 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 7 656 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/03/2024 par le Conseil d'Administration.

L'Association a pour objet :

La réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement et la gestion des projets de développement urbain, économique et social de ses membres dans les domaines suivants :

Urbanisme et planification,
Habitat et logement,
Développement économique et social,
Génie urbain et transport,
Paysage et environnement,
Loisirs et tourisme,
Formation, culture et communication,
Sanitaire et social,
Coopération internationale.

L'enregistrement et la gestion des données, par la mise en oeuvre d'observatoires, de suivre l'évolution des données dans ses domaines de compétence et notamment au titre des missions d'observation légalement dévolues aux agences d'urbanisme telles que celles des observatoires locaux des loyers définis par l'article 16 de la loi no 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée et ce, pour tout ou partie des communes adhérentes à l'Association et des communes membres des établissements publics de coopération intercommunale eux-mêmes adhérents de l'Association,

Elle exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L.132.6 du Code de l'urbanisme.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement n°1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

L'entité est dorénavant soumise à l'application du règlement ANC N°2018-06;

L'application de cette nouvelle réglementation comptable constitue un changement de méthode mais n'a pas d'impact significatif sur les comptes clos au 31/12/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Cotisations

La comptabilisation des cotisations est effectuée lors de l'appel de fonds.

Contributions volontaires en nature

Absence de contributions volontaires en nature. Les heures passées par les membres du Conseil d'Administration sont des heures de bénévolat non valorisées.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Conflit entre l'Ukraine et la Russie

A partir de février 2022, le conflit entre l'Ukraine et la Russie a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur les prix des matières premières. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités en lien avec la Russie.

Au 31 décembre 2023, l'AURG n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatif avec la Russie. Toutefois, les activités de l'AURG pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision. L'AURG pourra être exposée de plusieurs façons notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	942 725			942 725
Immobilisations incorporelles	942 725			942 725
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 486			62 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	326 321	35 791		362 112
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	447 268	50 959		498 227
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	836 075	86 750		922 825
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 598		4 500	29 098
Immobilisations financières	33 598		4 500	29 098
ACTIF IMMOBILISE	1 812 398	86 750	4 500	1 894 648

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		86 750		86 750
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		86 750		86 750
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			4 500	4 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			4 500	4 500

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	920 259	17 885		938 144
Immobilisations incorporelles	920 259	17 885		938 144
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 429	57		62 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	308 007	4 179		312 186
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	424 956	13 187		438 144
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	795 392	17 424		812 816
ACTIF IMMOBILISE	1 715 651	35 309		1 750 960

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 461 408 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	28 800		28 800
Autres	298		298
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 294 563	1 294 563	
Autres	46 262	46 262	
Charges constatées d'avance	91 484	91 484	
Total	1 461 408	1 432 310	29 098
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Client factures à établir s/c	600
Etat produits à recevoir s/c	2 497
Divers - produits à recevoir	25 372
Divers produits à recevoir s/c	188
Total	28 656

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	13 211				13 211
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		206 098		206 098	
Report à Nouveau	1 445 705		206 098		1 651 803
Excédent ou déficit de l'exercice	206 098	-206 098	7 656		7 656
Situation nette	1 665 014		213 754	206 098	1 672 670
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 665 014		213 754	206 098	1 672 670

Provisions

Le Hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Méthode de calcul choisie : Prospective

Mode de départ : volontaire

Table de mortalité : INSEE F 2019-2021

Hypothèse age de départ : 67 ans

Taux d'actualisation : 3.30%

Taux de croissance future des salaires (y compris inflation) : 2.20%

Taux de rotation du personnel (turnover) : moyen

Taux de charges sociales : 56.09%

Les droits sont ceux prévus par le CCN des Bureaux d'études techniques (JO : 3018 IDCC : 1486)

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	437 754	25 618			463 372
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	437 754	25 618			463 372
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		25 618			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 039 820 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 785	285 785		
Dettes fiscales et sociales	713 416	713 416		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 330	18 330		
Autres dettes (**)	18 070	18 070		
Produits constatés d'avance	4 219	4 219		
Total	1 039 820	1 039 820		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseur factures dues	79 885
Factures dues s/c	591
Fournisseur achats d immobilisation	18 195
Fournisseurs achats d immo. s/c	135
Dettes provision pour congés payés	273 866
Dettes provision congés payés s/c	2 027
Charges sociales sur congés payés	153 413
Charges sociales congés payés s/c	1 135
Autres charges sociales à payer	19 771
Autre charges sociales à payer s/c	146
Etat charges à payer	23 504
Divers charges à payer	645
Divers charges à payer s/c	5
Total	573 318

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	90 812		
Charges constatées d'avance s/c	672		
Total	91 484		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance s/c	4 219		
Total	4 219		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 18 491 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Transfert de charges

Le compte transfert de charges d'exploitation se décompose comme suit :

Retour chq déjeuner : 2 583.00

Aide / formation : 9 065.00

Refacturation - débours : 9 300.00

Détails des produits d'exploitation

Subventions : 4 352 549.11

Cotisations : 1 224 912.45

Prestations de services : 48 381.25

Autres produits : 20 948.48

Total : 5 646 791.29

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 64 personnes dont 3 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	28	32	60	57
Employés	2	3	5	5
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	30	35	65	62

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 85 560 Euros.

* Direction générale : 85 560 Euros.